

Saint-Prime, le 16 décembre 2019

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 16 décembre 2019.

Étaient présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Marie-Noëlle Bhéer, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron et Luc A. Bonneau, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Sont aussi présents le directeur général, monsieur Régis Girard, ainsi que l'inspecteur en bâtiment, monsieur Francis de la Boissière.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h33 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019-257

### **Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2019-258

### **Adoption des prévisions budgétaires 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2020 s'élevant à 5 263 000\$ soient adoptées par le conseil municipal.

2019-259

### **Taux de la taxe foncière 2020 (taux variés)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2002-19, adopté à la séance ordinaire ajournée du 16 décembre 2002, et ses amendements, autorise l'imposition de la taxe foncière générale par résolution (989 C.M.).

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues s'établissent comme suit :

#### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Administration générale	821 700\$
Sécurité publique	456 100\$
Transport	862 800\$
Hygiène du milieu	644 200\$
Santé et bien-être	21 800\$
Aménagement, urbanisme et développement	390 600\$
Loisirs et culture	773 700\$
Frais de financement	<u>254 900\$</u>
<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	<b>4 225 800\$</b>

#### **CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES**

Remboursement de la dette à long terme	926 000\$
Affectations des activités d'investissement	11 600\$
Surplus accumulé affecté	(28 600\$)
Réserves financières et fonds réservés	120 600\$
Montants à pourvoir dans le futur	<u>7 600\$</u>
<b>Total conciliation à des fins budgétaires :</b>	<b>1 037 200\$</b>

**TOTAL DES DÉPENSES ET CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES :** **5 263 000\$**

CONSIDÉRANT QUE les **revenus non fonciers** prévus s'élèvent à **2 167 524\$**.

CONSIDÉRANT QUE le montant total de **l'évaluation imposable** est de **240 038 300\$** et se répartit selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	182 402 682\$
➤ Agricole	29 739 300\$
➤ Immeubles 6 logements et +	2 904 647\$
➤ Immeubles non résidentiels	15 621 171\$
➤ Immeubles industriels	9 370 500\$

CONSIDÉRANT QUE la **différence entre les revenus et les dépenses** représente un montant de **3 095 476\$** et que par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale, pour un montant total de **3 095 476\$**, selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,17\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Agricole	1,17\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,34\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,25\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,38\$ par cent dollars d'évaluation imposable

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU QU'une **taxe foncière** soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité **pour l'année 2020** selon les taux et les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,17\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Agricole	1,17\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,34\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,25\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,38\$ par cent dollars d'évaluation imposable

2019-260

#### Taux de la taxe spéciale 2020 – Bénéficiaires des travaux de la rue des Hirondelles

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2020 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux du développement domiciliaire de la rue des Hirondelles, soit fixé par ce conseil selon les catégories et répartitions indiquées au règlement d'emprunt No 2016-01, ce qui donne les montants suivants :

- Secteur 1 : 1 958\$ / unité ;
- Secteur 2 : 1 631\$ / unité ;
- Secteur 3 : 1 631\$ / unité ;
- Secteur 4 : 1 305\$ / unité ;

2019-261

#### Taux de la taxe spéciale 2020 – Bénéficiaires du réseau d'aqueduc Domaine L'Île-des-Saules

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2020 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du Domaine L'Île-des-Saules, soit fixé par ce conseil à 518\$ par unité.

2019-262

#### Taux de la taxe 2020 sur les matières résiduelles

ATTENDU QUE, selon l'article 8 du règlement numéro 2010-02 adopté à la séance ordinaire du 11 janvier 2010, le conseil de la municipalité de Saint-Prime décrète que la taxe sur les matières résiduelles est imposée par résolution, à compter de l'exercice financier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU PAR CE CONSEIL QUE la taxe sur les matières résiduelles, pour l'année 2020, soit fixée comme suit :

- 222\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation;
- 111\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation saisonnière;
- 476\$ par usager pour les ICI (institutions, commerces et industries);
- 309\$ par usager pour les ICI fermes;

- Un supplément de 61.50\$ par résidence permanente visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques;
- Un supplément de 30.75\$ par résidence saisonnière visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques.

2019-263

**Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Saint-Prime pour les exercices financiers 2020-2021-2022 soit adopté par ce conseil.

Ce programme triennal est divisé en phases annuelles, et prévoit pour chacune des années les dépenses suivantes :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2020	3 585 600\$
2021	1 315 000\$
2022	3 020 000\$
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>7 920 600\$</u></b>

Ce programme triennal prévoit **23 projets** précis, tels que détaillés ci-dessous :

<b>Emprunts à long terme (règlements)</b>	<b>Année</b>	<b>Montant</b>	
<b>2020</b>			
1) Travaux rue Principale (parc industriel au No civique (subvention TECQ à 100%))	2020	250 000\$	
2) Déphosphatation des bassins d'épuration (subvention prévue à 85%)	2020	2 457 200\$	
3) Installation de compteurs d'eau	2020	95 000\$	
4) Acquisition d'immeubles	2020	460 000\$	
5) Projet MRC des portes d'entrées des villes et villages (subvention prévue de 125 000\$)	2020	<u>125 000\$</u>	<b>3 387 200\$</b>

**Note : Subventions totales estimées à 2 463 620\$**

<b>2021</b>			
6) Relocalisation de la bibliothèque municipale (si subvention);	2021	760 000\$	
7) Parc de jeux d'eau – Secteur loisirs	2021	140 000\$	
8) Prolongement de la rue des Cerisiers (140 m)	2021	315 000\$	
9) Prolongement de la rue Lavoie – Phase II	2021	<u>100 000\$</u>	<b>1 315 000\$</b>

**Note : Subventions totales estimées à 380 000\$**

<b>2022</b>			
10) Réfection route Marcel-Auclair – phase 2 (3,2 km) (subvention prévue à 50%)	2022	1 500 000\$	
11) Réfection route Mashteuiaitsh (1,5 km) (si subvention)	2022	750 000\$	
12) Resurfacement du Rang 6 (si subvention)	2022	670 000\$	
13) Ventilation Centre communautaire	2022	<u>100 000\$</u>	<b>3 020 000\$</b>

**Note : Subventions totales estimées à 1 685 000\$**

<b><u>TOTAL EMPRUNT À LONG TERME</u></b>	<b><u>7 722 200\$</u></b>
--	---------------------------

**Fonds de roulement**

14) Remplacement du camion GMC 3500	2020	40 000\$
15) Remplacement du tracteur (patinoire)	2020	40 000\$
16) Signalisation (Afficheur vitesse, etc.)	2020	20 300\$
17) Peinture extérieure au Centre Récréatif Quatre-Temps	2020	20 000\$

18) Toiture du chalet Prim'Eau	2020	20 000\$	
19) Anneau de glace et skate-parc	2020	30 000\$	
20) Clôture Parc Grenier (400 m)	2020	<u>16 500\$</u>	<b>186 800\$</b>

**TOTAL FONDS DE ROULEMENT** **186 800\$**

**Fonds d'administration**

21) Briques extérieures Vieux Couvent	2020	6 000\$	
22) Postes de travail (ordinateur)	2020	3 600\$	
23) Étagères bibliothèque	2020	<u>2 000\$</u>	<b>11 600\$</b>

**TOTAL FONDS D'ADMINISTRATION** **11 600\$**

**TOTAL DES PROJETS** **7 920 600\$**

2019-264

**Levée de l'assemblée**

À 20h07, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée.

*Je, Lucien Boivin, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
**Lucien Boivin, maire**  
**Président de l'assemblée**

\_\_\_\_\_  
**Régis Girard, directeur général**  
**et secrétaire-trésorier**

=====

